

Préfecture de la Loire
Pôle animation territoriale
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FRICHE FONTVAL SUR LA COMMUNE DE ROANNE**

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites par le Code de l'environnement, pour la demande ci-dessus sollicitée par la ville de Roanne. Cette enquête publique aura lieu du **mardi 15 novembre au vendredi 2 décembre 2022 à 16h00**, soit une durée de 18 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Roanne, où sera déposé un dossier composé des pièces visées à l'article R.123-8 du Code de l'environnement.

La mairie de Roanne est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le jeudi de 9h00 à 12h00.

Ce projet ne relève pas d'une évaluation environnementale, mais d'une étude d'incidence consultable dans le dossier d'enquête. Dans ces conditions, le dossier n'a pas été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, ni à une procédure de débat public ou de concertation préalable.

Ce projet ne relève pas d'une évaluation environnementale, mais d'une étude d'incidence consultable dans le dossier d'enquête. Dans ces conditions, le dossier n'a pas été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, ni à une procédure de débat public ou de concertation préalable.

Avec ce dossier est déposé un registre d'enquête à feuillets papier non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Le dossier d'enquête publique, version numérique, sera consultable sur le site internet de la mairie de Roanne à l'adresse suivante : <http://roanne.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de Monsieur Arnaud LORTON en charge du dossier à la ville de Roanne au 04 77 23 21 15. En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent arrêté.

Monsieur Maurice GIROUDON, ingénieur de l'armement, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Lyon.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête publique, selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier à la mairie de Roanne
- par voie électronique à l'adresse <http://roanne.enquetepublique.net>
- par courrier postal adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Roanne
- par mail, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : roanne@enquetepublique.net
- lors des permanences tenues en mairie de Roanne par le commissaire enquêteur aux jours et horaires indiqués ci-dessous :

Mardi 15 novembre 2022 de 10h00 à 12h00
Mercredi 23 novembre 2022 de 13h30 à 16h00
Vendredi 2 décembre 2022 de 13h30 à 16h00

Pour être recevables, toutes les observations doivent être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le vendredi 2 décembre 2022 à 16h00. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire www.loire.gouv.fr. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Roanne ou en préfecture.

La préfète de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.